

COMPTE-RENDU de la REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 mai 2016

Le lundi 9 mai 2016, à 20 heures, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Bernaud, Duque, Germain, Guénais, Braud ;
MM. Baudet, De Boissésou, Gaudinière, Picard , Venancy.

Absent : M. Girault.

ORDRE DU JOUR :

- Assainissement collectif:contrat de maintenance ;
- Travaux de voirie:choix de l'entreprise ;
- Demande de subvention ADOUR avec respect de charte de qualité ;
- Périmètre SDCI : avis sur le projet d'extension ;
- Urbanisme: Déclaration d'Aliéner + Aide Communale au Ravalement ;
- Création poste d'Adjoint des Services Techniques à temps non complet ;
- Questions diverses .

Mme le Maire ouvre la séance à 20 heures, fait l'appel des Conseillers, demande d'approuver le compte-rendu de la réunion du précédent conseil municipal, rédigé par Mme Barras. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire annonce la date du prochain conseil municipal : lundi 14 juin 2016 à 20 heures, pour voter le P.L.U .

-Assainissement collectif : contrat de maintenance :

M.Gaudinière présente le dossier de l'Assainissement Collectif. Deux Entreprises ont répondu à l'appel d'offre, suite aux problèmes rencontrés avec l'Entreprise Waterproof.

Ce sont la S.A.U.R. et SUEZ, pour un contrat annuel sans paiement à l'avance .

SUEZ propose 1 772€ HT et la S.A.U.R. 1 612 € HT; cependant, SUEZ facture des pompes neuves, moins chères que la S.A.U.R.(et ne facture pas les astreintes, sauf cas grave)... ce qui est plus adapté à notre situation. Le cahier des charges a été réécrit : SANITRA gardera les débouchages et SUEZ prendra en charge toute la partie mécanique.

M.Gaudinière demande au Conseil de délibérer quant au choix de l'Entreprise.

L'entreprise SUEZ est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

2 passages caméra vont être faits au Chai et Rue des Trincards, à cause des débordements des eaux pluviales.

-Travaux de voirie: choix de l'Entreprise :

M.Venancy expose que, pour les travaux de la Rue des Trincards, deux Entreprises sont également en concurrence : la S.C.R.EG/COLAS et ATLANTIQUE ROUTE .

Ces travaux concernent la Rue des Trincards(D 135 jusqu'au Gros) avec option parking du cimetière. Deux propositions de travaux ont été soumises :

une en bicouche 30 240€ TTC (S.C.R.E.G) et 17 380,44€ TTC (ATLANTIQUE ROUTE),

une en bitume 47 859 € TTC (S.C.R.E.G) et 34 978,08€ TTC (ATLANTIQUE ROUTE),

sachant que la durée de vie est de 6/7 ans pour le revêtement bicouche et de 20 ans minimum pour le revêtement bitume.

M.Venancy demande le vote du Conseil pour choisir l'une des deux Entreprises.

L'Entreprise S.C.R.E.G.(28 998,40€ HT) est retenue à l'unanimité pour travaux avec un revêtement enrobé (12 voix pour).

MM.Gaudinière et Picard recommandent la plus grande vigilance quant au suivi des travaux , avec une présence sur le terrain des membres de la Commission Voirie. Monsieur Venancy partage

leur avis.

-Subvention Adour : demande de subvention, avec respect charte de qualité :

Mme le Maire lit une lettre du 8 mars dernier, émanant d'Adour-Garonne, en réponse à notre courrier du 7 mars, où il nous est demandé de préciser la mention « le respect de la charte nationale de qualité ». Notre requête fera l'objet d'un prochain examen lors des résultats des prochains marchés, devra comporter la délibération approuvant la nature, la somme des travaux et la demande de subvention.

Ces travaux concernent la Route de l'Estuaire, la Rue du Port et la Route de la Mandraude pour un coût de : 171 500 € HT , avec une subvention du Département de 43 772 €, une subvention d'Adour-Garonne de 60 025 € et un autofinancement de la commune de 67 743 €

Mme le Maire demande au Conseil de se prononcer en faveur de cette demande de précision.

Délibération approuvée à l'unanimité (12 voix pour) de faire mentionner « avec respect de la charte nationale de qualité ».

- Périmètre de la S.D.C.I : Avis sur le projet d'extension :

Mme le Maire rapporte ce qui s'est dit lors d'une réunion à Lansac (28 avril). **M. Gaudinière** ajoute que Plassac était favorable à une proposition de 2 CDC, (Blaye et Saint -André, avec environ 42 000habitants/ communauté de communes-vote de décembre 2015).

MM. Baldès et Plisson préféreraient une solution avec 4 CDC : Blaye, Estuaire de Saint Ciers sur Gironde, Latitude Nord-Gironde(ex Saint Savin) et Saint André de Cubzac.... solution proposée par M. le Préfet. M. Plisson semble vouloir bénéficier de l'argent de la Centrale de Braud.

De ce fait, la Communauté des Communes de Bourg éclaterait (Bayon, Comps, Gauriac, Samonac, Saint Ciers de Canesse, Saint Seurin de Bourg et Villeneuve) iraient à la Communauté des **Communes de Latitude Nord-Gironde...** et... Générac, Saint-Christoly, Saint Vivien, Saint Girons d'Aiguevives et Saugon iraient à la **Communauté des Communes de Blaye**.

Les communes de Cartelègue, Mazion, Saint-Androny, et Saint-Seurin de Cursac, iraient à la **Communauté des Communes de l'Estuaire(Saint Ciers sur Gironde)** et celles de Bourg, Lansac, Mombrier, Prignac et Marcamps, Pugnac, Saint-Trojan, Tauriac et Teuillac, iraient à la **Communauté des Communes du Cubzaguais**.

M.Baudet et **M.Gaudinière** entament un débat, très démocratique où chacun peut s'exprimer.

M.Baudet dit «que le contexte, depuis décembre a changé et le projet d'extenxion de périmètre a aussi changé. La découpe proposée ne changera pas la face du monde pour Plassac».

M. Gaudinière et M.Baudet comprennent ET respectent leur position respective. Le premier ne veut pas revenir sur les votes passés, est contre «la cuisine-interne»de M. Baldès, car il s'agit, pour lui, de «règlements de compte politiques».

Mme Duque s'interroge sur la pertinence de la question: «Plassac reste-t-elle comme il y a 6 mois ou Plassac évolue-t-elle sur autre chose»?

Mme le Maire indique qu'à Lansac, elle a voté contre la proposition du Préfet pour des raisons d'éthique. **M.Gaudinière** votera contre, également pour des raisons d'éthique et contre les arrangements politiques.

M. Baudet pense aux Communes du Bourgeais pour qui, cette solution risque d'«être une révolution» et reste sur sa position.

M. de Boisséson voudrait savoir «à quoi sert de faire revoter les communes, si au final, M. Le Préfet tranchera»...

Mme Bernaud trouve ce découpage «très bizarre et inégal par rapport à certaines communes et pas d'autres». Réponse lui est faite: pour respecter le nombre d'habitants par Communauté de Communes.

M.Gaudinière relance le débat, en mettant l'accent sur les clivages politiques des uns et des autres, alors que Plassac ne veut pas faire de politique. Cependant, il nous faut nous exprimer par un nouveau vote , sinon nous donnerions l'impression d'abonder dans le sens du Préfet.

Par délibération, le Conseil se prononce ainsi :

4 CDC (Blaye, Latitude Nord-Gironde, Estuaire, Cubzaguais) : **POUR: 2 voix (Mme Duque, M. Baudet)** **CONTRE :10 voix**

-Urbanisme: Déclaration d'Aliéner + Aide Communale au Ravalement :

Mme Duque demane au Conseil sa renonciation concernant la vente d'un immeuble, 15 Rue Chardonnet. Elle précise que cet immeuble ne présente aucun intérêt pour la commune.

Le Conseil vote en faveur de la Déclaration d'Aliéner, à l'unanimité, par 12 voix pour.

Mme Duque informe qu'une Aide Communale au Ravalement a été déposée en mairie, pour un immeuble, route de Montuzet. La demande est accordée avec une aide maximum de 2 000€, octroyée l'année prochaine.

-Création d'un poste d'Adjoint des Services Techniques à temps non complet :

A partir du 1er septembre 2016, un poste d'Adjoint des Services Techniques sera créé, pour essentiellement du ménage dans les bâtiments publics et de la surveillance à l'école pendant la pause méridienne. La personne précédemment recrutée en C.A.E à 20h, avec une durée de 2 ans, voit son contrat s'arrêter début juillet. Plassac ne peut donc plus bénéficier d'aide de l'Etat, et doit changer de fonctionnement.

Il s'agit maintenant d'une création de poste, car la personne était jusque-là contractuelle et effectuait 8 heures de travail par semaine.

A partir du 1er septembre, elle travaillera 22 heures 30, hebdomadaires, en tant que stagiaire.

Délibération pour cette création d'Adjoint des Services Techniques à temps non complet, approuvée à l'unanimité (12 voix pour).

-Questions diverses :

-Mme le Maire dénonce une faute d'orthographe sur le panneau indicateur de la nouvelle Cité .En effet, il y est mentionné « Citée de la Tonnelle (Cité avec un e à la fin). Les services concernés doivent régulariser cette erreur...Actuellement, une seule maison est occupée.

-Mme Braud indique que les enfants d'élémentaire sont contents d'avoir changé d'intervenants pour les T.A.P. : ils font du sport les lundis et vendredis.

La nouvelle Entreprise, prestataire de service de fournitures de repas, l'Aquitaine de Restauration, donne entière satisfaction,(les produits sont frais et locaux, la viande a du goût et l'aspect engageant, et la nourriture est bonne). **Mme Braud** propose aux Conseillers de venir déjeuner à la cantine, pour ceux qui le peuvent).

La dernière réunion du S.I.E.S (Syndicat Collège/Lycées) a eu lieu le 14 mars 2016, pour approuver les Comptes des Budgets, en présence de M. Sarrazin, Trésorier de Blaye et Receveur du Syndicat.Tous les comptes ont été approuvés à l'unanimité(comptes administratifs, de gestion, affectation des résultats, budgets 2016)... M. Sarrazin a toutefois fait remarquer le suréquilibre du budget d'investissement et souhaite que des solutions soient trouvées pour le résoudre.

Concernant le ramassage scolaire, **Mme Braud** fait savoir que le Conseil Départemental a émis un avis favorable à la suppression du ramassage scolaire à Plassac, à compter du 1er septembre 2016.

-Mme Duque dit qu'une réunion pour le P.L.U, avec le cabinet Metropolis, a eu lieu le 27 avril, pour faire les dernières mises au point, avant le vote, lors du Conseil du 13 juin prochain.

-Mme Bernaud remercie tous les bénévoles qui ont oeuvré pour le Marathon, qui s'est bien passé et regrette le manque de communication de l'horaire de la Cérémonie du 8 mai. Les Anciens Combattants ont déposé tardivement une lettre chez **Mme Braud**, trouvée par celle-ci la veille de l'Ascension... la mairie fermée, il était difficile de faire passer le message.

En ce qui concerne la Commission Fêtes et Cérémonies, **Mme Bernaud** communiquera prochainement, par mail, 3 dates possibles pour étudier la communication/publicité de la Fête du Fleuve.

-Madame Germain confirme que le nouveau Journal de Plassac est en pleine préparation.

-Monsieur de Boissésou signale que le Budget du Syndicat du Moron a enfin été voté, car non fait précédemment pour absence de quorum. La participation de Plassac ne va pas augmenter.

Que sera le devenir de ce Syndicat ?

-M. Venancy précise que le fauchage aura lieu à partir du 15 mai ; les palplanches seront posées dans la 2ème semaine de juin ; le Comité des Fêtes souhaiterait faire mettre une porte coupe-feu dans le local technique de la Salle Polyvalente. La rototondeuse (16 cv) fonctionne très bien (voir

le chemin de Plate-Rue). M.Arnaud, va être contacté pour la pose des câbles en (380, diamètre 2,5) actionnant les 3 moteurs des portes du garage des Services Techniques.

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 heures 25 .

La Secrétaire de Séance,

M-C Braud.